



COVID-19

COLLÈGE, LYCÉE : QUE SE PASSE-T-IL SI UN ÉLÈVE EST EN CONTACT* AVEC UN ÉLÈVE MALADE DE LA COVID-19 ?

Poursuite des apprentissages en présentiel et réalisation d'un autotest à J+2.**
Le port du masque en intérieur est fortement recommandé pour les cas contacts pendant 7 jours après la survenue du cas confirmé.

Si l'autotest*** est négatif

Pas d'isolement
Poursuite des cours en présentiel

Si l'autotest*** est positif

L'élève fait un test antigénique ou RT-PCR de confirmation. Si ce test est positif, il devient un cas confirmé.

• **Pour les vaccinés et enfant <12 ans (quelque soit son statut vaccinal)**

➤ **isolement de 7 jours pouvant être réduit à 5 jours**

si un test antigénique ou PCR réalisé au 5^e jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures

• **Pour les non vaccinés**

➤ **isolement de 10 jours pouvant être réduit à 7 jours**

si un test antigénique ou PCR réalisé au 7^e jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures

Les élèves infectés à la Covid-19 il y a moins de 2 mois peuvent poursuivre les cours en présentiel sans réaliser de test, sauf si des symptômes apparaissent.

Les représentants légaux se voient remettre l'autotest gratuitement en pharmacie

Sur présentation du courrier remis par l'établissement scolaire

* Élève ayant partagé une classe avec le cas confirmé (classe de tronc commun, groupes de spécialités, options, langues...), sans distinction entre les élèves ayant ou non porté le masque, ou autre contact rapproché avec un cas confirmé sans que l'une des deux personnes ne porte un masque.

** 2 jours après le dernier contact avec le cas confirmé ou le jour de l'information si le contact a eu lieu depuis plus de 2 jours

*** La surveillance peut également se faire par un test antigénique ou, à défaut, PCR (dans ce dernier cas, le résultat devra être obtenu avant la reprise des cours)